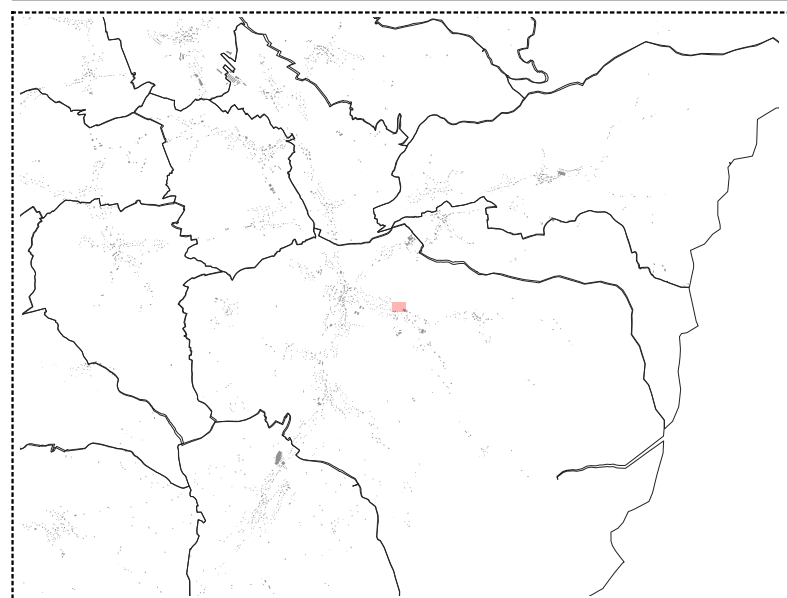
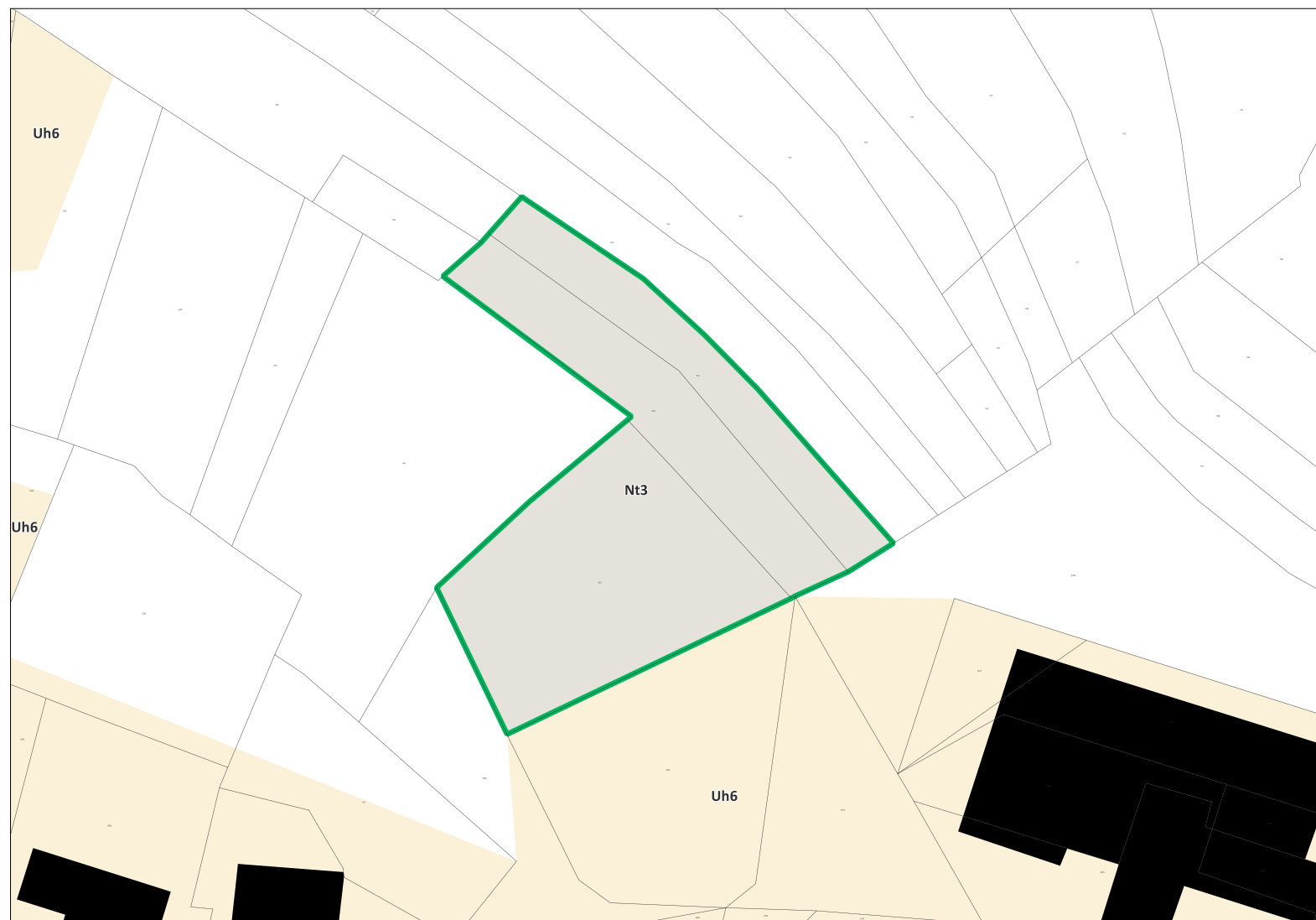




SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

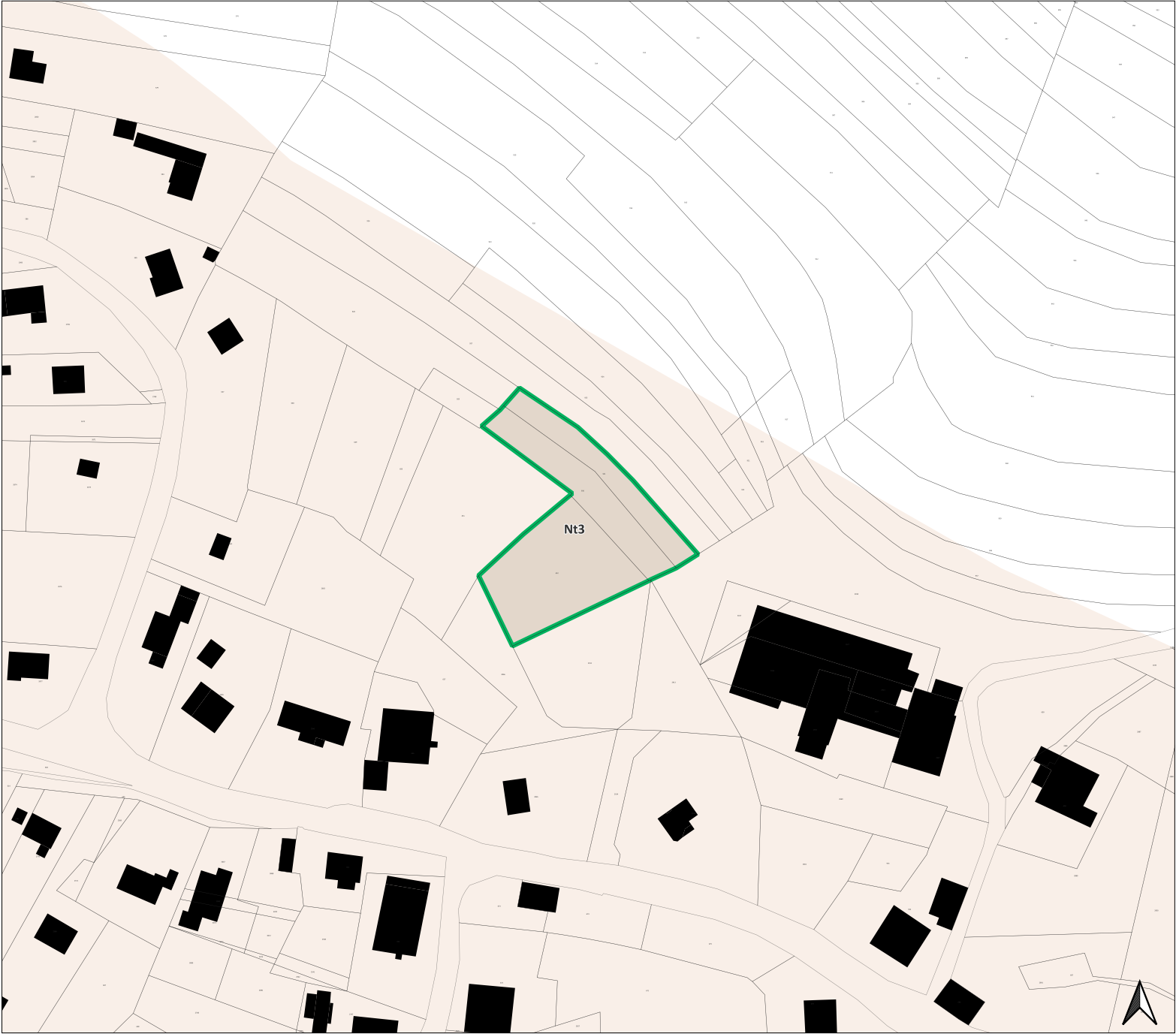
SURFACE (en ha) : 0.27

PROJET : > Création

> Privé

> Hébergements insolites : Création de deux logements insolites - une maison de hobbit et une cabane AIR





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

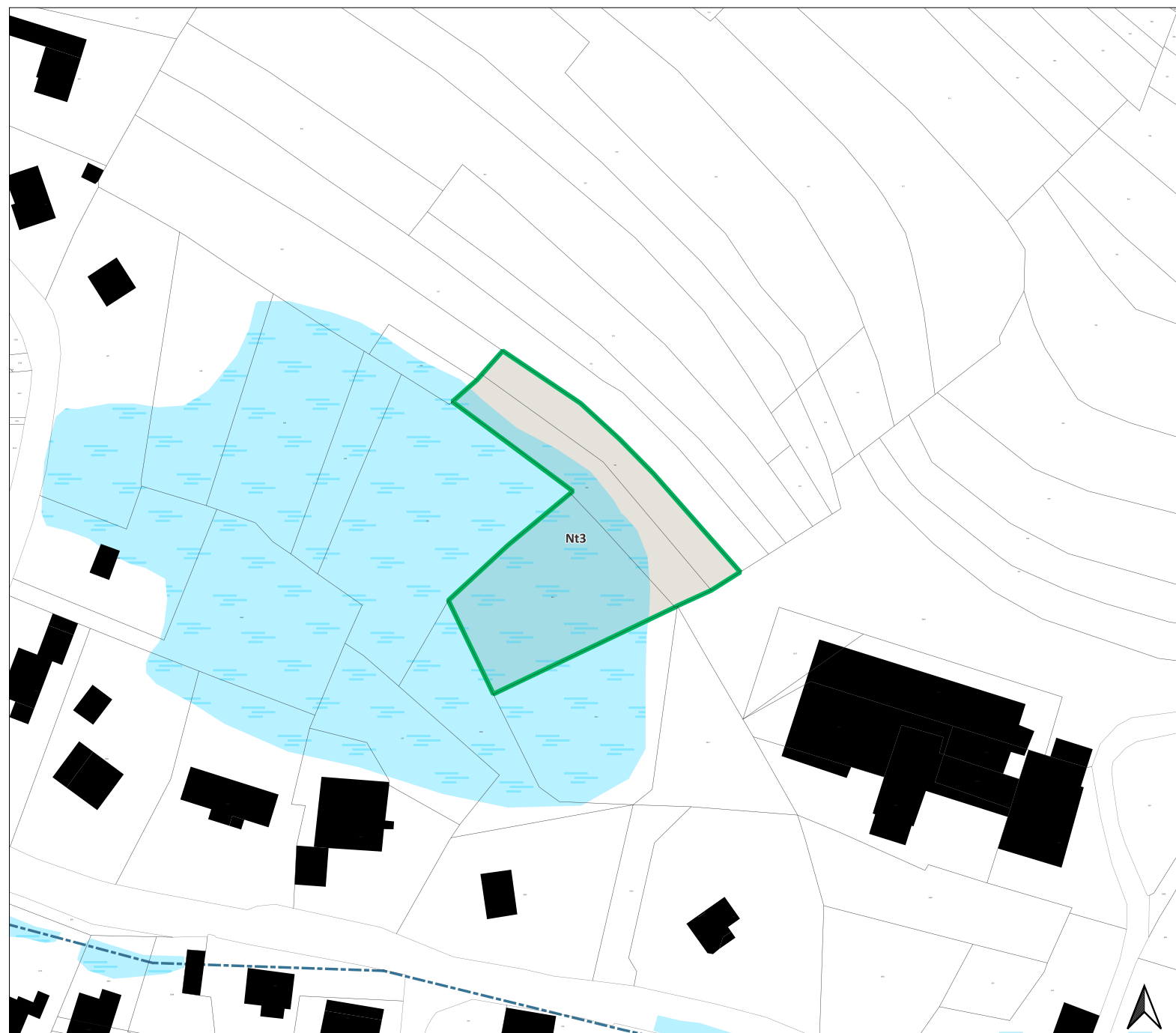
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est éloigné des zones à risque

Enjeux liés aux risques naturels

- CRUE CENTENALE
- Niveaux d'aléa : Modéré ou fort
 - Niveaux d'aléa : Fort
 - Niveaux d'aléa : Très fort

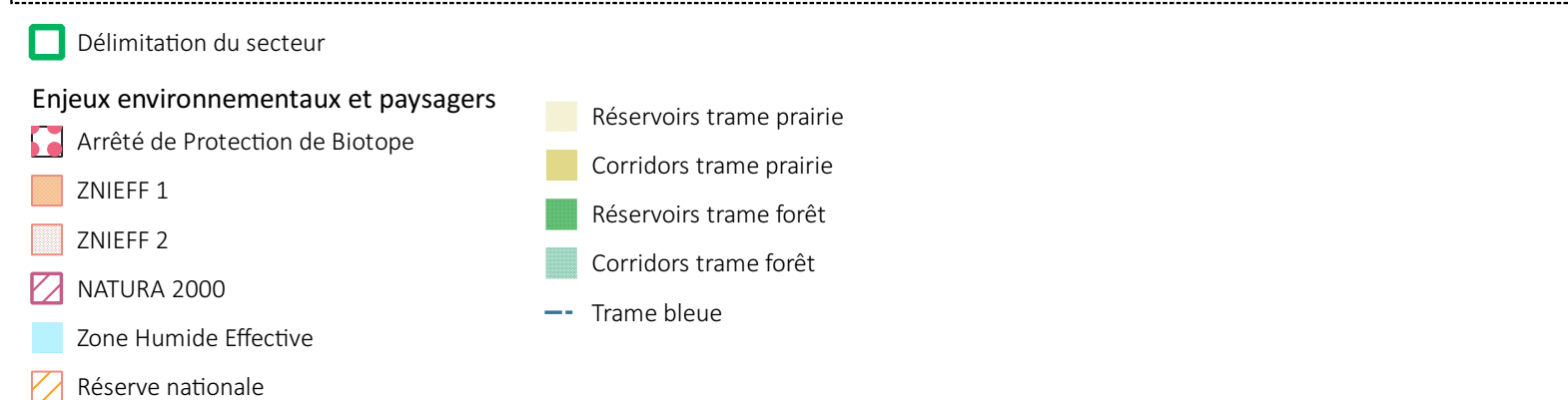
- PPRI DE LA MEURTHE
- Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques
 - Zone rouge : zone d interdiction
- ARGILES
- Faible
 - Moyen

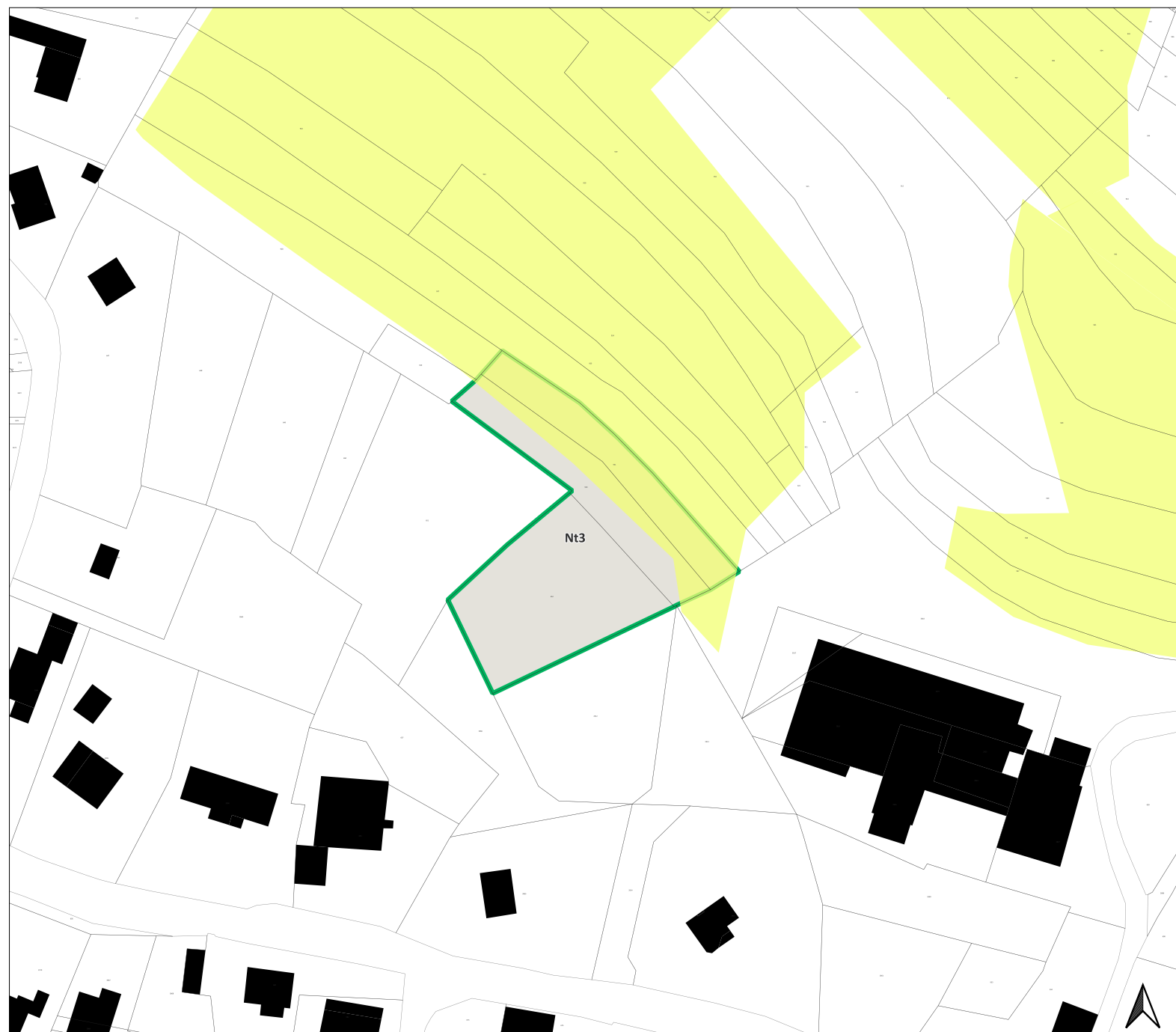


SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par la ZHE et une ZNIEFF 2. Le projet aura des impacts limités sur les milieux.





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt3
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible jusqu'à 200 m²
ENJEUX : Les impacts seront limités au regard des emprises au sol autorisées par le règlement.

-  Délimitation du secteur
- Enjeux agricoles**
 -  Bâtiments agricoles
 -  Périmètre ICPE
 -  Périmètre RSD
 -  Registre Parcellaire Graphique 2022

- Enjeux forestiers**
 -  ONF- Forêts Publiques